

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 14 décembre 2015  
Séance du 30 novembre 2015

## 4 Centre Communal d'Action Sociale - acompte sur subvention 2016

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme Aïcha GUENDOUZE  
Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON  
M. Cédric LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Comme chaque année, il convient d'octroyer, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention lors du budget primitif, un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale afin qu'il puisse faire face à ses besoins en terme de trésorerie.

Pour mémoire, la somme versée au CCAS au titre de la subvention 2015 était de 1 635 000 €.

Il vous est proposé de verser, au CCAS, un acompte de 25% de la subvention 2015, soit 408 750 € qui sera versé en janvier 2016.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21-1,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 30 novembre 2015,  
Considérant le besoin de trésorerie du CCAS en l'attente du vote du budget,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'octroyer un acompte sur subvention de 408 750 €, au titre d'un premier acompte sur l'année 2016, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

**Article 2** : d'imputer la dépense au crédit qui sera ouvert à cet effet au budget 2015 de la Ville, compte 657362/520/AA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15  
et publication ou notification le 28/12/15  
affiché le 16/12/15  
CREIL, le 28/12/2015

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe RALUY**